

Droit de visite pendant les vacances scolaires

Par **mamyjosie**, le **30/06/2015 à 18:07**

Bonjour,

Mon ex compagne ne veut pas me donner ma fille pendant la période de vacances, comme indiqué dans le jugement, sous prétexte que je travaille et que je passerai pas ces vacances avec elle, sauf les week end. Je suis en déplacement toute les semaines. Ma fille serait alors chez mes parents. A t elle le droit de s'y opposer ?

Il était précisé dans le jugement : les 15 premiers jours de juillet et d'aout.

Je vous précise que je suis en CDD évoluant vers un CDI et donc que je ne peux prétendre à avoir des congés cette année.

Je vous remercie pour votre réponse.